

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES- Reaap 2021

Numériser chaque document séparément

- Les statuts régulièrement déclarés de la structure datés et signés et comportant le nombre d'adhérents et le nombre de salariés de la structure
- Le récépissé de la déclaration à la Préfecture
- La fiche INSEE (*inscription au répertoire SIREN*).
- La liste des personnes chargées de l'administration de la structure (*composition du conseil, du bureau, ...*).
- Le plus récent rapport d'activité de la structure
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- Le relevé d'identité bancaire avec n° IBAN, portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.
- La Délibération du Conseil d'administration du gestionnaire autorisant le contractant à signer la convention Reaap de la Caf.
- La Délibération du conseil d'administration du gestionnaire autorisant la création et/ou la gestion de l'action Reaap.
- **Si vous avez du personnel salarié** : L'Attestation de déclaration et paiement des cotisations de décembre 2020 délivrée par le service recouvrement de la Caisse Générale de Sécurité Sociale. (*URSSAF à fournir au plus tard le 30 avril 2021*)
- Si vous n'avez pas de personnel salarié : Une Attestation sur l'honneur de non emploi de personnel salarié sur l'année 2020, signée par la personne habilitée
- **Le budget prévisionnel de chaque action Reaap présentée sur l'année 2021**
- **Le budget prévisionnel de la structure sur l'année 2021**
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et multirisques qui garantit la couverture des actions Reaap, et des personnes qui participent aux actions
- La liste des personnes chargées de l'administration juridique de la structure comportant la signature originale du Président de la structure, le cachet de la structure et la date.
- L'attestation précisant que la structure n'a pas déposé de bilan, ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
- Un courrier de demande de financement adressé au Directeur Général de la Caf (préciser les intitulés des actions ainsi que les montant demandés par action au Reaap)